

Note n° 66 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

15 février 2020



Sommaire

- La réunion des neuf organisations de retraité-e-s : une lettre ouverte à Macron, un tract pouvoir d'achat, un modèle de lettre aux candidats aux élections municipales, un bilan du 21 novembre et le manifesta adopté, la loi Grand âge, un contact avec les organisations de jeunes.
- Comment consomment, dépensent et épargnent les retraité-r-s ? Ces éléments peuvent servir à mobiliser sur le niveau de vie.
- Inacceptable report de la loi Grand âge !
- Profiter des élections municipales pour se faire entendre.
- Chère retraite par capitalisation

Note n° 66 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 15 février 2020

Réunion du Groupe des neuf

Les neuf organisations de retraité-e-s (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR – avec l'UNRPA-Ensemble & solidaires excusée) se sont réunies lundi 27 janvier.

Au sujet du projet de loi retraite, elles ont pris acte de l'avis du Conseil d'état, qui confirme le flou, le manque de financement. Les critiques de tous bords contre la réforme et ses approximations, sa contestation par tous les métiers, alimentent un refus très majoritaire de ce projet de loi. La conférence de financement ne servira à rien, même Berger de la CFDT ne pourra pas rester pris dans le piège. Les neuf, dans le respect des positions des confédérations, continuent de travailler sur les points concernant directement les personnes en retraite. Les retraité-e-s anticipent, subissent à l'avance la réforme des retraites par la sous-indexation ou le gel de la revalorisation et ce, depuis 2014 !

Elles ont décidé de maintenir la pression et les mobilisations :

Une lettre ouverte à Macron dénonce le mépris du Président de la République envers les retraité-e-s, la baisse des pensions, le report de la « mesure phare » de la loi Grand âge ... et la retraite à points, ce dernier point n'a pas permis de mettre le logo de la CFTC dont la confédération ne demande pas le retrait.

Un tract pouvoir d'achat détaille les pertes depuis l'arrivée de Macron ; il s'agit d'un outil de sensibilisation des retraité-e-s pour leur montrer qu'ils subissent par anticipation la réforme des retraites qu'il faut combattre.

Un modèle de lettre aux candidats aux élections municipales n'est pas à reprendre tel quel. Il doit être adapté localement avec la signature des membres locaux des 9.

Un bilan du 21 novembre (rassemblement des équipes départementales à la Bourse du travail de Paris) comprend le compte-rendu de la journée, les interventions, ainsi que le manifeste amendé, adopté et déposé le jour même aux ministères de la Santé et du Budget.

La loi Grand âge, « mesure phare » de Macron, est reportée. Les neuf ont remis une déclaration au HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge) protestant contre ce report ; elle a été soutenue notamment par l'UNSA. Le HCFEA a émis le souhait d'être associé, consulté sur la loi. Tout le monde a noté que le financement prévu pour le Grand âge, l'utilisation des réserves de la CADES, avait disparu, récupéré pour payer la réforme des retraites...

Un contact avec les jeunes est établi, une réunion est prévue le 13 février avec l'UNEF, l'UNL voire la FIDL et MNL.

Tous ces documents sont disponibles sur le site de Solidaires en cliquant [ici](#).

Prochaine réunion : jeudi 27 février dans les locaux de FO.

Consommation des retraité-e-s

C'est le thème étudié par le Conseil d'orientation des retraites : voir son rapport du 19 décembre 2019 en cliquant [ici](#).

Les retraités consomment différemment, notamment les plus âgés : moins que la moyenne de la population à l'extérieur du logement (habillement, automobile et transports, hôtellerie et restauration, etc.) ; plus pour l'habitation hors loyer, l'alimentation, la santé et les soins personnels. Globalement, ils compensent moins.

Les dépenses de santé augmentent avec l'âge, elles représentent 6 % du revenu, soit le double des actifs. Le reste à charge pèse 13,3 % des revenus après 75 ans parmi les 20 % les plus modestes. Pour les 3 % des retraités en perte d'autonomie en établissement, le reste à charge des dépenses d'hébergement de 2 000 € par mois dépasse souvent leurs ressources et impose de puiser dans leur patrimoine.

La baisse de leur consommation permet aux retraités de donner 5 % de leurs revenus aux enfants et aux petits-enfants, et d'épargner par précaution, mais moins que les actifs, pour faire face aux risques notamment de perte d'autonomie, pour maintenir le niveau de vie, pour transmettre un patrimoine aux descendants.

Les retraités s'endettent, moins que les actifs, mais de plus en plus, malgré l'augmentation exponentielle avec l'âge de la prime d'assurance. Le surendettement des plus de 65 ans est passé de 4,3 % en 2001 à 10 % en 2017.

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Les publications > Bulletin UNIRS >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Note-no-66-aux-retraitees-et-retraites-adherent-a-Solidaires>